

## **SECTION 1 - IDENTIFICATION**

Identificateur du produit : Acide citrique anhydre

Code du produit :

Usage du produit/Description :

Nom chimique:

Identificateur du fournisseur : TOTAL FABRICATION

511 Route 289

St-Alexandre-de-Kamouraska, Qc, G0L 2G0

(418) 970-0889

Identificateur du fabricant : TOTAL FABRICATION

511 Route 289

St-Alexandre-de-Kamouraska, Qc, G0L 2G0

(418) 970-0889

Numero en cas d'urgence: 418-970-0889, Lundi au Vendredi 9h00 à 17h00

## **SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classification Irritation cutanée - categorie 2

Irritation oculaire - categorie 2A

Mention d'avertissement ATTENTION

Mention de danger H315 Provoque une irritation cutanée

H319 Provogue une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence - prévention P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Conseils de prudence - réponse P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Conseils de prudence - stockage

**Conseils de prudence - Elimination** P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations

municipales, provinciales et fédérales.

SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS				
Ingrédients dangereux	No. CAS	% (poids)		
Acide Citrique Anhydre	77-92-9	99,5-100,5		

### **SECTION 4 - PREMIERS SOINS**

## Inhalation:

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Contact cutané :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau / se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Contact oculaire:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical/consulter un médecin.

#### Ingestion:

NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Continuer de faire boire de l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.



#### Notes au médecin

Traitement spécifique : Selon les symptômes.

## **SECTION 5 - MESURES EN CAS D'INCENDIE**

Agent extincteur appropriés: En cas d'incendie: Utiliser eau, mousse universelle, produits chimiques secs, CO2 pour

l'extinction.

Agent extincteur inappropriés :

Un jet d'eau puissant

**Produits de combustion dangereux :** Oxydes de carbone

**Équipement de protection :** Équipement de lutte contre les incendies incluant un appareil respiratoire autonome

approuvé NIOSH.

Precaution spéciales: Retenir les eaux d'écoulement. Éviter l'infiltration dans les égouts ou dans les cours d'eau.

## SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

## Protection personnelle:

Porter l'équipement respiratoire approprié et des vêtements de protection (Voir Section 8). Éviter le contact direct avec le produit. Éloigner le personnel non essentiel.

## Intervention en cas de déversement/nettoyage :

Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte pour élimination ultérieure (voir section 13). Empêcher la matière de s'infiltrer dans les cours d'eau ou les égouts. Retenir les eaux d'écoulement s'il y a lieu. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

#### Précaution environnementales :

Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Disposer tout en respectant les règlements

## **SECTION 7 - MANUTENTION ET STOCKAGE**

#### Procédure de manutention sécuritaire :

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage. Observer de bonnes pratiques d'hygiène lors de la manutention du produit.

### Exigence en matière de stockage :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

## Matières incompatibles :

Oxydants forts, acides.

## **Condition incompatibles:**

Sources d'ignition, soleil direct.

### SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### Limites d'exposition :

Ingrédients	OSHA PEL			
ingredients	TWA	STEL	TWA	STEL
Acide Citrique Anhydre	Aucune données	Aucune données	Aucune données	Aucune données

## Mesures d'ingénérie :

Système de ventilation par aspiration à la source recommandé.

## Protection des voies respiratoires :

Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues.

## Vêtement et équipement de protection :

Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques anti-éclaboussures afin d'empêcher brouillard, vapeur et poussière d'entrer en contact avec les yeux. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettovage sont près du poste de travail.

### Commentaires sur l'hygiène générale :



Éviter la production de concentrations élevées de poussières, brouillards ou de vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :Solide crystallinOdeur :Sans odeurSeuil de l'odeur :Non déterminépH (valeur) :1,7 (100g/L)

Point de fusion :Approx 153 C à 1,013 hPaPoint initial ébullition :Se décompose avant ébullition

Point d'éclair Non déterminé Taux évaporation (acetate de butyle = 1): Non applicable Inflammabilité: Non inflammable LIE: Non déterminé LSI: Non déterminé Tension de vapeur : Non déterminé Non déterminé Densité de vapeur (air=1) : Densité relative : 1,665g/cm3 590 g/L à 20 C Solubilité (eau): Coefficient de partage (n-octanol/water): Non déterminé Température d'auto-inflammation : Non déterminé Température de décomposition : Non déterminé Volatiles: Non applicable Viscosité: Non applicable

## **SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.

Polymérisation: Non.

Condition à éviter : Soleil direct, Température extrême élevée ou basse. Utilisation avec matières

incompatibles.

Matières à éviter : Acides, oxydants forts.

**Produits de décomposition dangereux :** Oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxyde de soufre.

## **SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

Données toxicologiques :

Ingrédients dangereux	No. CAS	% (poids)	DL <sub>50</sub> (voie, espèce)	CL <sub>50</sub> (espèce)
Acide Citrique Anhydre	77-92-9	99,5-100,5	3000 mg/kg (oral,rat)	Aucune donneés

Effets de l'exposition de courte durée (aiguë) :

**Inhalation :** Non applicable

Peau: Irritant cutané léger. Rougeur, démangeaisons.

Yeux: Provoque une irritation sévère des yeux. Douleur, rougeur, larmoiement.

**Ingestion :** Nausée, diarhée, vomissement et crampe abdominale.

Effets de l'exposition de longue durée (chronique) :

Inhalation: Aucune donnée disponible Peau: Aucune donnée disponible Yeux: Aucune donnée disponible Ingestion: Aucune donnée disponible Camcrogénicité (CIRC) : Non cancérigène selon IARC Tétratogénicité : Aucune donnée disponible Mutagénicité: Aucune donnée disponible Organe cible: Aucune donnée disponible Condition aggravée par l'exposition : Aucune donnée disponible



SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ingrédients dangereux

Acide Citrique Anhydre

77-92-9

99,5-100,5

No. CAS

% (poids)

Valeur

Ec50/96H: 440-706 mg/L

EC50: 1534mg/L

Golfish

Dolphin

Persistance et biodégradation :Non disponiblePotentiel bioaccumulation :Non disponibleMobilité dans le sol :Non disponibleAutres effets nocifs :Non disponible

Autres informations : Éviter le déversement dans l'environnement.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Condition d'entreposage et de Entreposer les matières pour élimination et les emballages contaminés tel qu'indiqué à la Section 7 -

manutention des déchets : Manutention et entreposage .

Méthode d'élimination : L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux

et fédéraux.

## SECTION 14 - INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Numéro ONU	Désignation officielle	Classe	Groupe d'embalage	Placard
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Non réglementé pour le transport Pécaution spéciale : Aucune

**Danger** Ne pas rejeter dans l'environnement.

environnementaux:

## SECTION 15 - INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignements sur la loi canadienne de la protection de Les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des

**l'environnement (LCPE):** substances (LIS), dans la liste extérieure des substances (LES) ou ils sont

Autres: Les composants de ce produit sont répertoriés dans la liste TSCA ou en sont

exempts.

## **SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS**

Préparer par : TOTAL FABRICATION

511 Route 289

St-Alexandre-de-Kamouraska, Qc, G0L 2G0

 Téléphone :
 (418) 970-0889

 Date :
 09-mai-22

 Version :
 1.0

Version : Abbréviations:

ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA American Industrial Hygiene Association

CAS Chemical Abstract Service

CL / LC Concentration létale /Lethal concentration

DL / LD Dose létale / Lethal dose

IARC International Agency for Research on Cancer
LES Liste extérieure des substances (NDSL)
LIS Liste intérieure des substances (DSL)

NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health

NTP National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)

PEL Permissible Exposure Limit

SIMDUT Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

STEL Short-term Exposure Limit
TLV Threshold Limit Value
TSCA Toxic Substances Control Act
TWA Time Weighted Average

USEPA United States Environmental Protection Agency
WHMIS Workplace Hazardous Materials Information System



Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Les Distributions CNET ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.